

Bon No: 004417690		1ere Gachée: 14:04 (1)		Date: 23/02/2026 reap230226113845		Zone: TRANSPORT TOI								
		Quantité: 5.00 m3		référence commande(2):		Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99 SOUFFLET								
client: 411962 chantier: 196203		SMP ** Reims		16 RUE DE CUMINES 51390 4 rue du doc Doyen 06.21.15.41.30 51100 Reims		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 								
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:		
code Béton NJB253A280		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure CL 0,40		consistance(7) S3		Dmax Dm20		
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30						
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280														
Propriétés particulières spécifiées														
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP					PRE 5480/4700				NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													signature:	

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1